



SPF Economie, PME, Classes
Moyennes & Energie
Office de la Propriété intellectuelle

(11) 2015C031 (13) I2

(47)08/08/2024

(12) CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION

(21) Numéro de dépôt : 2015C/031

(22) Date de dépôt : 20/05/2015

(73) Titulaire(s) :

Nektar Therapeutics

San Francisco CA 94158
États-Unis

(68) Numéro de publication du brevet de base : 1694363

(54) Titre : Compositions monodispersées contenant du naloxol PEGylé

(92) Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/14/962 , en date du 10/12/2014 pour le produit naloxégol

(93) Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

(94) Durée du certificat : 1820 jours, allant du 16/12/2024 au 10/12/2029, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

(95) Nom du produit : naloxégol

**CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE
PROTECTION POUR LES MEDICAMENTS**

SPF Economie, PME, Classes
Moyennes & Energie
Office de la Propriété intellectuelle

Numéro : 2015C/031
Date de délivrance : 08/08/2024

Le Ministre de l'Economie,

Vu le Règlement (CE) n°469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments ;

Vu la loi du 29 juillet 1994 sur le certificat complémentaire de protection pour les médicaments, l'article 1er, § 2, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu le Code de droit économique, les articles XI.92, XI.93, XI.96 et XI.97, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 5 janvier 1993 relatif à la demande et à la délivrance de certificats complémentaires de protection pour les médicaments, l'article 4, § 1er, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 4 septembre 2014 relatif à la mise en œuvre des dispositions relatives aux certificats complémentaires de protection de la loi du 19 avril 2014 portant insertion du livre XI, « Propriété intellectuelle » dans le Code de droit économique et portant insertion des dispositions propres au livre XI dans les livres I, XV et XVII du même Code, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu la demande de certificat complémentaire de protection reçue par l'Office de la Propriété Intellectuelle en date du 20/05/2015 ;

Arrête :

Article unique. - Il est délivré à

Nektar Therapeutics

455 Mission Bay Boulevard South Suite 100

San Francisco CA 94158

États-Unis

représenté par

GOESAERT Hans

KIRKPATRICK Avenue Wolfers 32

1310 LA HULPE

un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques pour : naloxégol.
pour une durée de 1820 jours, allant du 16/12/2024, terme légal du brevet de base, au 10/12/2029, sous
réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

Brevet de base numéro : 1694363

Titre : Compositions monodisperses contenant du naloxol PEGylé

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/14/962 en date du 10/12/2014

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

Bruxelles, le 08/08/2024,

Par délégation spéciale :